

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2021

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 4398)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL131

présenté par
M. Waserman

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'exception des situations faisant l'objet de »,

les mots :

« sous réserve des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.